



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Région de LOUGA

ARRONDISSEMENT DE MBEDIENE

COMMUNE DE NGUIDILE

Programme Municipal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Région de LOUGA

ARRONDISSEMENT DE MBEDIENE

COMMUNE DE NGUIDILE

Par le Maire

ABDOU KHADRE LO

Juillet 2023

Vision du maire

Cette vision peut être étayée par trois principaux axes pour sa réalisation

La vision du maire « *Bâtir une économie solidaire et un dynamisme socio-culturel pour le développement la commune de Nguidile à l'horizon 2027* » trouve son fondement dans les opportunités qu'offrent la commune en termes de participation des populations à l'effort de construction citoyenne de leur commune. En effet les populations de Nguidile ont une longue tradition en matière d'émigration. C'est une population qui participent fortement à l'édification de leur commune en une cité moderne et bâti sur des valeurs sociales et culturelles qui épousent parfaitement la vision mondiale sur le développement traduite dans les Objectifs du Développement Durable (ODD) par : « un changement intégré et porteur de transformations profondes ». Au plan national la vision du maire de Nguidile cadre avec celle du Plan Sénégal Emergent(PSE) : « Un Sénégal émergeant en 2035 avec une société solidaire dans un état de droit ». Dans la réalisation de la vision du maire trois axes sont adoptés :

- **Axe 1 : Promotion de la dimension transversale**

Les questions transversales sont devenues incontournables pour le développement d'une commune. Cet axe vise à améliorer les activités socioéconomiques. La migration est un volet qui occupe une place de choix dans la zone de Nguidile. Sa contribution participe à l'habitation moderne, aux conditions financières satisfaisantes de la famille, aux investissements pouvant participer au développement.

La nutrition concerne l'ensemble des phénomènes qui apportent des nutriments aux cellules et exportent les déchets des métabolismes. Elle étudie et permet de suivre les femmes enceintes ainsi que celles qui allaitent pour un meilleur suivi.

L'aspect genre s'intéresse plus à la non-discrimination. L'égalité des chances doit être la règle pour faire bénéficier à tout le monde des mêmes droits.

Les changements climatiques avec leur lot d'avantage et d'inconvénient occupent une place importante dans l'élaboration des plans de développement communal.

- **Axe 2 : Promotion du développement économique local**

Le développement économique local vise à améliorer les différents secteurs d'activité. C'est une zone avec comme activités principales l'agriculture et l'élevage. Néanmoins, renforcer les autres domaines devient opportun pour une émergence. Le développement de ces secteurs permet à la commune d'être plus à l'aise face aux compétences qui lui sont transférées.

- **Axe 3 : Promotion de l'accès aux services sociaux de base**

Avec les services sociaux de base, on peut mesurer l'émergence ou non d'une zone. Les infrastructures scolaires, sanitaires deviennent les secteurs clés et prioritaires pour toute commune qui aspire au développement. L'électricité, l'eau, l'internet et les télécommunications sont essentielles mais méritent un renforcement. La bonne gouvernance, l'hygiène et l'assainissement, le secteur hydraulique existent déjà mais méritent une extension à travers les villages les plus reculés.